

**L'INFLUENCE STRATÉGIQUE DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE DANS
L'ESSOR COMMERCIAL DU BURKINA FASO, 1996-2015**, Windlassida
Roberto SAVADOGO (Université Norbert Zongo de Koudougou – BF)
savadrob@yahoo.fr

Résumé

En 1995-1996, à la faveur des réformes entreprises par le Gouvernement burkinabè dans le sous-secteur minier, les investissements ont favorisé une forte augmentation de la production d'or au cours de la décennie suivante. Le métal jaune, devenu depuis lors premier produit d'exportation du Burkina Faso, contribue ainsi à l'augmentation substantielle des recettes d'exportation et à l'amélioration de la balance commerciale du pays. L'analyse croisée de diverses sources documentaires, dont notamment des rapports et données statistiques, montre que sous l'impulsion de la production aurifère, l'examen du profil du commerce extérieur du Burkina Faso révèle ainsi une envolée sans précédent de la valeur totale des exportations. À cela s'ajoute bien évidemment, s'agissant de la structure, une recomposition des principaux produits d'exportation du pays, l'or ayant durablement supplanté le coton et les produits d'élevage. Le présent article, basée sur la synthèse critique des données, focalise par conséquent son objet sur la dynamique de l'exploitation de l'or au Burkina Faso, se traduisant ainsi par son impact sur l'accroissement sans précédent des exportations totales du pays de 1996 à 2015.

Mots clés : or, exports, balance commerciale, produit, accroissement.

**THE STRATEGIC INFLUENCE OF GOLD MINING IN BURKINA
FASO'S COMMERCIAL GROWTH, 1996-2015**

Abstract

In 1995-1996, thanks to reforms undertaken by the Burkinabe government in the mining sub-sector, investments led to a sharp increase in gold production over the following decade. The precious metal, which has since become Burkina Faso's leading export, has thus contributed to a substantial increase in export revenues and an improvement in the country's trade balance. A cross-analysis of various documentary sources, including reports and statistical data, shows that, driven by gold production, an examination of Burkina Faso's foreign trade profile reveals an unprecedented surge in the total value of exports. This is further accompanied, of course, by a restructuring of the country's main export products, with gold having permanently supplanted cotton and livestock products. This article, based on a critical synthesis of the data, therefore focuses its object on the dynamics of gold mining in Burkina Faso, thus reflecting its impact on the unprecedented increase in the country's total exports from 1996 to 2015.

Keywords: gold, exports, trade balance, product, increase.

Introduction

Jusqu'au début de la décennie 1990, le Burkina Faso n'est qu'un traditionnel exportateur d'un faible volume de produits agricoles bruts ou semi-bruts composés de fibre de coton, d'oléagineux et de produits de l'élevage.

Le commerce extérieur du pays, longtemps caractérisé par une faiblesse des exportations, connaît toutefois une évolution notable depuis les années 1990. Aussi l'analyse de la dynamique du commerce extérieur montre-t-elle que la balance commerciale de ce dernier a connu une nette amélioration.

Certes, la structure des exportations, notamment sur la période 1996-2015 et tout particulièrement de 2000 à 2015, est caractérisée par la domination de trois principaux groupes de produits que sont l'or, le coton et les produits d'élevage ; lesquels totalisant en effet plus de 85% des recettes commerciales du pays. Toutefois, leur part relative dans l'évolution du total des exportations a connu un bouleversement, avec comme caractéristique principale la prédominance de l'or comme principal et nouveau produit dans la nomenclature à partir de 2009. Cette mutation dans l'évolution du niveau et de la structure des exportations mérite d'être mieux cernée, d'autant plus que le pays est longtemps considéré comme sans grandes ressources naturelles. En d'autres termes, le Burkina Faso, jadis caractérisé par une faiblesse de sa production intérieure et de ses activités commerciales, connaît dorénavant une envolée de ses exportations du fait de l'emprise certaine de l'exploitation aurifère. Comment comprendre alors cette évolution de la production de l'or dans les exportations du pays surtout entre 2009 et 2015 ?

La présente étude focalise par conséquent son objet sur l'analyse de cette dynamique caractérisée par l'accroissement des exportations sous l'effet de l'or. Elle s'attache à montrer que l'évolution du commerce extérieur du pays, dont le corollaire est l'augmentation du volume des échanges, notamment des exportations, rompt avec la "léthargie" commerciale observée jusqu'à la fin de la décennie 1980.

Pour ce faire, le présent écrit s'organise autour de trois axes essentiels. Le premier met en exergue la dynamique croissante des exportations du Burkina Faso entre 1996 et 2015. Il y est question d'apprécier l'évolution et la nouvelle structure des exportations dominées par l'or. Le point suivant s'attèle à expliquer lesdites performances commerciales aurifères. À ce titre, la compréhension de la naissance et de l'évolution de l'industrie extractive du pays est nécessaire. Dans le dernier axe, l'accent est mis sur l'analyse de l'importance et de l'évolution de la production aurifère du pays jusqu'en 2015, année de relecture de l'ancien code minier de 2003.

1. La dynamique croissante des exportations, 1996-2015

Les performances enregistrées durant la période sont imputables principalement à la progression des exportations d'or non monétaire et dans une moindre mesure à celle du coton fibre et des produits de l'élevage. L'analyse de la

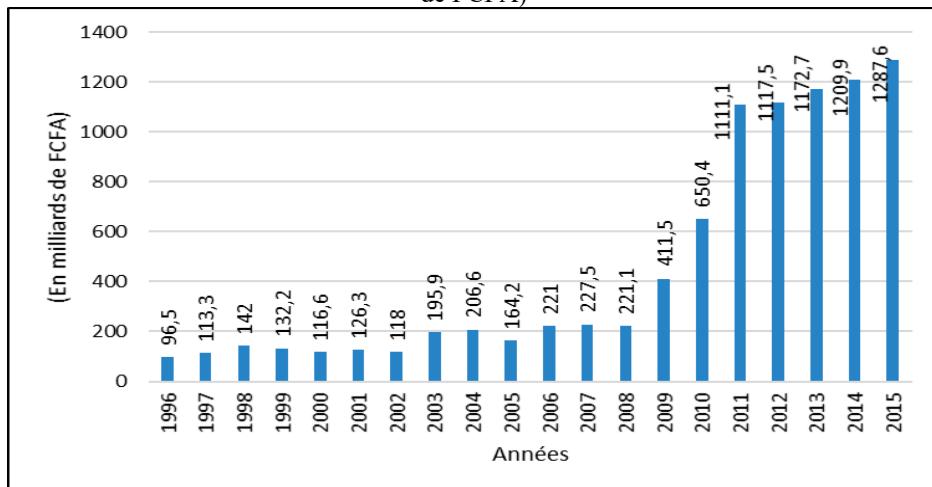
dynamique du commerce extérieur montre que la balance commerciale a connu une nette amélioration, et ce, depuis la décennie 1990.

1.1. L'évolution et la structure des exportations du Burkina Faso

Les exportations totales du Burkina Faso sont passées de 96,5 milliards de FCFA en 1996 à 650,4 milliards de FCFA en 2010. Après cette progression lente mais régulière, elles ont atteint 1 111,1 milliards, puis 1 172,7 milliards et 1 287,6 milliards de FCFA respectivement en 2011, 2013 et 2015 ; soit une hausse de plus de 60% par rapport à l'année 2010 (INSD, 2016, p. 3).

Cette performance s'explique principalement par l'explosion des exportations de l'or non monétaire dont le cours mondial connaît une forte augmentation depuis 2007¹, mais aussi par l'importance des exportations de coton². Les autres produits comme ceux issus de l'élevage, le sésame, les noix de cajou, les noix de karité et la mangue sont également remarquables (ITC, 2011, p. 7) dans cette dynamique commerciale exprimée par la figure ci-dessous.

Figure 1 : Évolution des exportations totales du Burkina Faso de 1996 à 2015 (en milliards de FCFA)



Source : Histogramme réalisé à partir des données tirées de : INSD, 2016, p. 3.

La structure des exportations du Burkina Faso, notamment sur la période 1996-2015 et tout particulièrement de 2000 à 2015, est caractérisée par la

¹ L'envolée des cours de l'or fait suite à la crise financière mondiale de 2008 née la crise des « subprimes » de 2007. Le rôle de valeur refuge de l'or s'est ainsi renforcé, contribuant à doper son prix sur le marché international. En moyenne, le prix de l'once d'or s'est accru de 21,2% par an sur la période 2007-2011 (BCEAO, 2013, p. 17).

² Selon BELEM Lassané (entretien du 05 mai 2015, à Ouagadougou), le Burkina doit compter certes sur son « boom minier », mais aussi sur le coton, le bétail et le sésame, aux fins de transformer structurellement son économie par l'apport de devises et la création d'emplois.

domination des trois principales marchandises que sont l'or, le coton et les produits d'élevage. Elles totalisent en effet plus de 85% des recettes commerciales du pays (Cf. Tableau I). Toutefois, leur part relative dans l'évolution du total des exportations a connu un bouleversement, comme l'atteste le tableau suivant, avec comme caractéristiques principales : la prédominance de l'or comme principal et nouveau produit à partir de 2009 ; la bonne tenue du coton, initialement premier bien d'exportation, quoique supplanté par l'or ; l'importance non négligeable des produits de l'élevage dont la troisième place est de plus en plus disputée par le groupe « graines de sésame, noix de cajou et de karité ».

Tableau I : Part (%) évolutive des 3 principaux produits d'exportation du Burkina Faso de 2000 à 2015

Années Produits	2000- 2008 (Moy)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2 0 1 5
Coton	49,3	33,1	22,8	17,3	11,7	13,5	18,7	18,8	13,2
Produits d'élevage	21,9	16,3	14,2	9,6	6,9	6,4	6,1	≈6	≈6
Or	4	25,2	42,2	67,5	76,7	72,4	62,2	59,7	61,7
Total	75,2	74,6	79,2	94,4	95,3	92,3	87	84,5	80,9

Source : Rapports INSD de 2000 à 2015 ; rapports du Ministère de l'Industrie et du Commerce de 2011-2012 ; Annuaires statistiques de 2012 à 2015 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières.

1.2. Les performances commerciales du pays sous l'effet des exportations de l'or

En Afrique de l'Ouest francophone, l'importance du secteur de l'or dans l'activité économique s'est renforcée dans la décennie 2000, au gré de l'augmentation du rythme d'exploitation.

Cette évolution est perceptible notamment dans le commerce extérieur des États membres de l'UEMOA. En valeur, les exportations d'or dans l'Union se sont inscrites dans une tendance à la hausse à partir de 2003. Elles sont passées de moins de 300 milliards de FCFA en 2004 à plus de 2 000 milliards en 2011. Par pays, les évolutions les plus fortes notées sont enregistrées principalement au Burkina et en Côte d'Ivoire. Cette hausse quasi linéaire des exportations aurifères est à la fois imputable à l'accroissement des quantités produites et à l'envolée des cours sur le marché international (BCEAO, 2013, p. 17). Il faut dire qu'avec la crise financière mondiale de 2007/2008, le rôle de valeur refuge de l'or s'est renforcé, contribuant à doper son prix sur le marché international. En moyenne, le prix de l'once d'or s'est accru de 21,2% par an sur la période 2007-2012 :

Tableau II : Évolution du cours moyen de l'Once d'or de 2003 à 2012 (en \$US)

A nnées	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Cours moyen de l'or	63,5	92,3	44,9	44,4	60,6	96,7	71,7	73,0	224,7	568,6	668,8

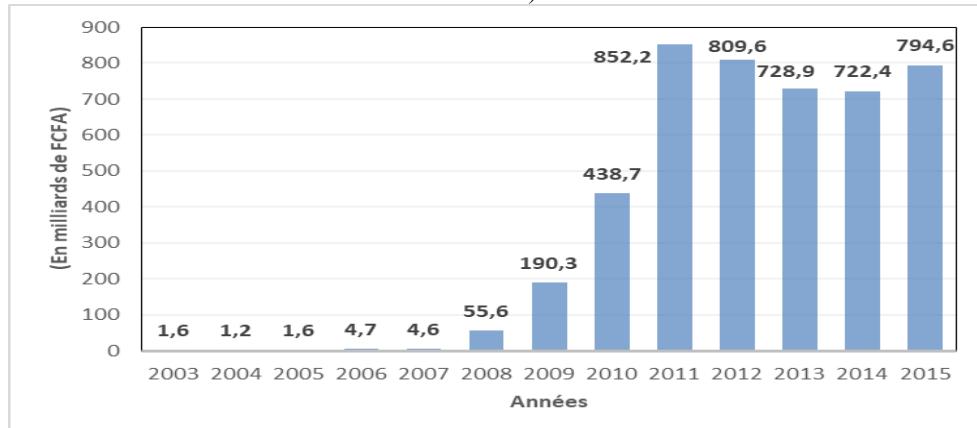
Source : Données de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques (INSEE).

Au Burkina Faso, les exportations de l'or sont passées de 1,6 milliards en 2003 à 55,6 milliards de FCFA en 2008. Elles ont franchi un nouveau palier en atteignant 190,3 milliards de FCFA en 2009, avant de s'établir à 438,7 milliards de FCFA un an plus tard et à 852,2 milliards en 2011 (BURKINA FASO, 2014, p. 23). Cette hausse fulgurante entre 2009 et 2011 fait ainsi figurer le Burkina Faso parmi les cinq plus grands pays africains producteurs et exportateurs du métal jaune (BURKINA FASO-CES, 2011, p. 3).

Dans son rapport de 2013, la BCEAO (2013, p. 18) faisait observer que « les recettes engrangées par la vente de l'or occupent une part de plus en plus prépondérante dans les exportations totales de biens ; [précisant que] cette part est passée de 5,3% en 2004 à 21,5% en 2011, faisant du métal jaune le premier produit d'exportation de l'Union, devant le pétrole (19,4%) et le cacao (18,8%) ».

Cette montée fulgurante est en grande partie impactée par l'évolution notable des exportations aurifères du Burkina Faso, celle-ci se présentant comme suit jusqu'en 2015 :

Figure 2 : Évolution des exportations de l'or du Burkina de 2003 à 2015 (en milliards de FCFA)

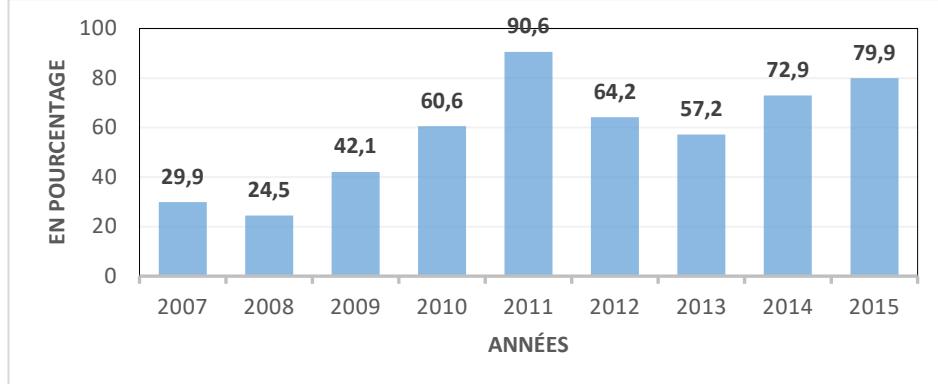


Source : Histogramme conçu à base des données de l'INSD (données informatiques).

C'est donc comprendre que l'or est devenu une ressource stratégique dans les exportations des pays ouest africains. Il l'est encore plus pour un pays comme

le Burkina Faso où les produits miniers occupent la première place depuis 2009 dans ses recettes d'exportation, participant ainsi à la réduction significative du déficit de la balance commerciale du pays.

Figure 3 : Évolution du taux (%) de couverture de la balance commerciale au Burkina Faso, 2007-2015



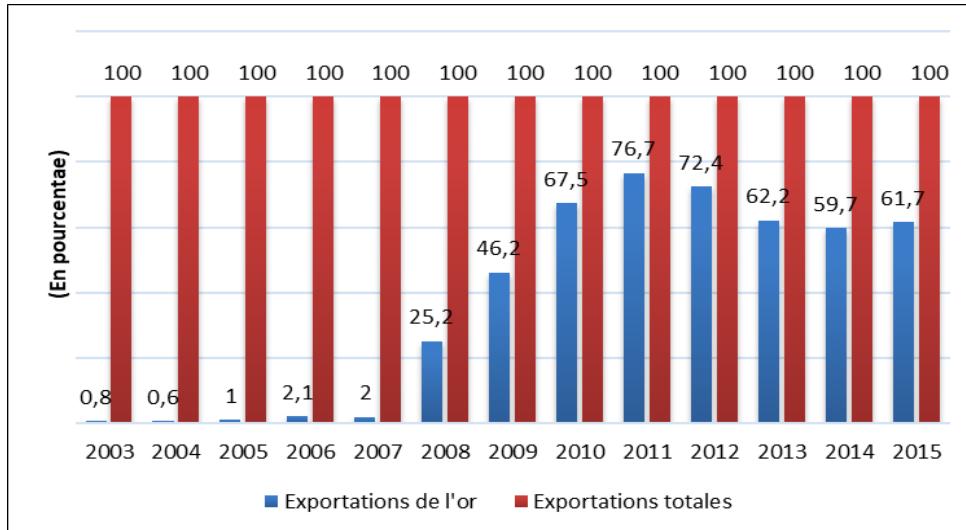
Source : Histogramme réalisé à partir des données de : INSD, Juin 2016, p. 3.

L'on constate, effectivement, que la balance commerciale du pays, structurellement déficitaire, a connu une nette amélioration avec un taux de couverture qui grimpe à 42,1% puis à 60,6% respectivement en 2009 et 2010 ; et qui culmine jusqu'à 90,6% en 2011, pour enfin se stabiliser à 72,9% en 2014 et 79,9% en 2015³. Cela ne saurait s'expliquer que par la forte progression des devises générées par les exportations de l'or non monétaire (BURKINA FASO, 2013, p. 10).

Le graphique ci-dessous met en exergue cette forte contribution du produit dans les exportations totales du pays.

³ Cf. données de la figure n°3.

Figure 4 : Part (%) des recettes de l'or dans les exportations totales du Burkina Faso de 2003 à 2015



Source : Histogramme conçu à base des données de l'INSD (données informatiques).

La part substantielle du produit dans les exportations totales montre que le sous-secteur minier du Burkina Faso, dominé par la production aurifère, joue un rôle de plus en plus important dans l'économie du pays. Cette évolution notable des exportations aurifères de 2003 à 2015 est le fruit des politiques et recherches minières, respectivement élaborées et effectuées notamment à la décennie précédente.

2. La naissance et l'évolution de l'industrie extractive au Burkina Faso

Le Burkina Faso compte aujourd'hui parmi les pays africains riches en ressources minières. Le pays connaît un important développement des travaux d'exploration minière depuis les années 1990, et un démarrage effectif de l'exploitation de gisements aurifères notamment dans la décennie suivante.

À l'image des autres grands producteurs de l'UEMOA, le développement du sous-secteur aurifère du pays s'est opéré à travers l'intensification des investissements et l'ouverture de mines industrielles accompagnées par une évolution du contexte légal et réglementaire des activités minières.

2.1. La recherche et les politiques minières avant 2003

Après l'indépendance du pays, la recherche géologique et minière au Burkina Faso n'a pas bénéficié très tôt d'un cadre institutionnel conséquent.

En effet, jusqu'en 1982, le secteur minier a été quelque peu balloté entre différents ministères⁴. C'est seulement à cette date, sous le Comité militaire de

⁴ En effet, le domaine des mines et de la géologie tantôt relevait du Ministère des Transports, tantôt était logé dans celui du Commerce, jusqu'à ce qu'il bénéficie de la création d'un ministère spécifique en 1995.

Redressement pour le Progrès national (CMRPN), que pour la première fois un Ministère “plein” de l’Énergie et des Mines est créé, mais qui ne survit que deux (2) mois. Sous le premier gouvernement du Front Populaire en 1987, un Secrétariat d’État aux Mines est créé et rattaché au Ministère de la Promotion économique. En 1992, ce Secrétariat est rattaché au Ministère de l’Industrie, du Commerce et des Mines. En 1993, c’est un Ministère délégué chargé de l’Énergie et des Mines qui voit le jour mais toujours rattaché au même ministère. Il faut attendre juin 1995 pour que se crée, pour la deuxième fois, un Ministère “plein” de l’Énergie et des Mines qui devient en 2000 : Ministère des Mines, des Carrières et de l’Énergie, MMCE (BURKINA FASO-CES, 2011, p. 2).

Par ailleurs, le Burkina Faso n’a pas une longue tradition minière. La mine de Poura a été la première mine industrielle du pays⁵. Elle est exploitée par la Société des Mines de Poura (SMP) entre 1961 et 1966, puis par la Société de Recherche et d’Exploitation minière du Burkina (SOREMIB) entre 1984 et 1999. Environ 14 tonnes d’or sont extraites de cette mine (REN-LAC, 2014, p. 98.). Longtemps considéré comme un pays essentiellement agricole, c’est assez récemment que le Burkina Faso vient d’intégrer le cercle des pays miniers. Pourtant, le pays recèle d’importantes ressources minières, lesquelles sont découvertes après plusieurs campagnes d’exploration effectuée au cours des décennies 1980 et surtout 1990 par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB), avec l’appui technique de structures associées et surtout financier de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le potentiel minier du Burkina Faso est surtout lié aux sillons ou formations birimiennes dont la superficie est supérieure à 70 000 km². Les formations géologiques, connues pour leur riche potentialité minière, sont également présentes dans la sous-région (Ghana, Côte d’Ivoire, Mali, Niger, Guinée, Sénégal). Les explorations ont considérablement enrichi les données sur la diversité des substances minérales du territoire. Les travaux ont ainsi permis de mettre en relief de nombreuses potentialités du sol et du sous-sol du pays. Parmi les substances minérales mises en évidence, l’on a les substances de mines qui sont les plus connues telles que l’or, le manganèse, le zinc, le plomb, le cuivre, etc. À côté de celles-ci, il y a également une grande variété de substances de carrières (granite, basalte, calcaire dolomitique, argile, Kaolin, etc.). Toutefois, c’est la première catégorie à savoir notamment l’or qui a fait l’objet d’exploitation par des sociétés étatiques avec plus ou moins de succès, mais avec un résultat appréciable (celui d’avoir développé l’expertise nationale).

Du reste, à la suite de la confirmation de ce potentiel et à la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises à partir de 1991 plaçant l’investissement privé comme facteur important de la croissance économique, l’État burkinabé procède, comme dans le cas d’autres secteurs d’activités, à la libéralisation du secteur minier (BURKINA FASO, 2013, pp. 8 et 31). C’est alors

⁵ En effet, le gisement de Poura a longtemps été le seul site exploité industriellement. Après la fermeture de celui-ci en 1999, la production d’or du Burkina Faso ne reposait plus que sur l’exploitation artisanale, avant la relance au cours de la décennie suivante.

que des actions multiformes sont menées pour faire la promotion du secteur minier à l'intérieur comme à l'extérieur et pour créer un cadre institutionnel, législatif et réglementaire à même d'attirer les investisseurs nationaux et internationaux dans l'industrie minière. Parmi celles-ci, l'on peut citer la libéralisation du secteur qui s'est traduite par l'adoption du « Code des investissements miniers » en 1993 et d'une « Déclaration de politique minière »⁶ en 1996 (Déclaration de politique et de stratégie minière du 17 janvier 1996), suivie par la mise en place d'un « Code minier » en 1997 (BURKINA FASO, 2011, p. 3)⁷.

Ces efforts consentis ont donné des résultats tangibles enregistrés à partir de 1995. En effet, en cette année, le pays a connu un boom dans l'exploration minière marqué par l'octroi de plusieurs permis de recherche à des acteurs privés sur l'étendue du territoire national.

En outre, la période a vu la mise en œuvre du Projet de Renforcement des Capacités nationales de Gestion du Secteur minier et de l'Environnement (PRECAGEME), du Système de financement des activités minières par l'Union européenne (projet SYSMIN) et de la composante mine du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise (PACDE). De telles actions ont contribué, entre autres, à la mise en place d'un cadastre minier, d'un centre de documentation minière et d'une base de données sur les mines et l'environnement ; à l'amélioration des conditions d'exploitation artisanale d'or par l'installation d'équipements modernes de traitement de minéraux ; au renforcement des capacités de l'administration minière et du secteur privé ; au renforcement de l'infrastructure géologique et minière qui s'est traduit par des travaux de cartographie géologique du territoire au 1/1000 000 et au 1/200 000 (BURKINA FASO, 2013, p. 32).

Toutefois, à peine promulgué, le code minier de 1997 est très critiqué par les sociétés minières qui estiment que le régime fiscal et douanier applicable au secteur minier n'est pas de nature à attirer les investisseurs miniers. En conséquence, de 2001-2002, le gouvernement décide de relire le code minier de 1997 pour répondre à leurs préoccupations. Le processus de relecture aboutit à l'adoption d'un autre Code minier en 2003, par la loi N°031-2003/AN du 8 Mai 2003 portant Code minier au Burkina Faso. Cette nouvelle loi est bien appréciée par les sociétés minières car très attractive, c'est-à-dire leur donnant plus d'avantages fiscaux et douaniers, aussi bien pendant la phase de recherche qu'à la phase d'exploitation (ORCADE, 2018, p. 5).

2.2. L'évolution de la réglementation et des investissements dans le secteur minier à partir de 2003

Le début de la décennie 2000 marque une nouvelle étape dans le cadre de la libéralisation du secteur minier au Burkina Faso. Une nouvelle législation est mise en place en 2003 afin de dynamiser davantage le secteur des industries

⁶ Cette Déclaration de politique minière avait pour objectifs, entre autres, de valoriser le potentiel minier du Burkina Faso, notamment au moyen de capitaux privés, en vue de sa contribution au développement économique du pays.

⁷ Loi n°023/97/II/AN du 22 Octobre 1997 portant Code minier.

extractives en général, et plus singulièrement celui de l'or. Il s'agit de la loi n°031-2003/AN du 8 Mai 2003 portant Code minier⁸, qui régit l'ensemble des opérations relatives à la prospection, à la recherche, à l'exploitation des gîtes de substances minérales ainsi qu'au traitement, au transport, à la transformation et à la commercialisation des substances minérales.

Le constat est que, avec les décrets d'application⁹ qui ont suivi, le nouveau Code minier de 2003 a rendu le secteur plus attractif en suscitant de l'engouement chez les investisseurs nationaux et étrangers. Dans le domaine de l'or, on estime à 630,8 milliards de FCFA le montant des flux financiers consacrés aux investissements sur la période 2007-2011 (BURKINA FASO, 2012, p. 25). Alors que la richesse minière du sous-sol burkinabé est mise en évidence depuis longtemps, les activités d'extraction sont restées relativement limitées jusqu'en 2007. Avec le nouveau contexte favorable des affaires, l'exploitation aurifère connaît une expansion extrêmement rapide au cours des années qui ont suivi. Des réserves importantes d'autres ressources minières, encore peu exploitées, sont également mises à jour dans de nombreux sites.

En plus du nombre croissant de mines en activité dans le pays, essentiellement dans l'exploitation de l'or, l'augmentation du nombre de brevets de recherche accordés par les autorités témoigne d'un regain d'intérêt des sociétés minières pour les ressources du pays. Le nombre de titres miniers et autorisations est passé de 537 en 2008 à 599 en 2009, enregistrant une progression de 10,35 %. Dès 2007 et 2008, quatre (4) sociétés minières obtiennent des permis d'exploitation : la Société des Mines de Taparko, SOMITA, Burkina Mining Company, BMC, Kalsaka Mining et la Société d'Exploitation minière d'Afrique de l'Ouest, SEMAFO-BF (ITIE Burkina Faso, 2011, pp. 12-13). Au 31 décembre 2012, le cadastre minier a enregistré 941 autorisations et titres miniers valides dont : 11 permis d'exploitation industrielle ; 24 permis d'exploitation semi-mécanisée ; 51 autorisations d'exploitation de substances de carrières ; 190 autorisations d'exploitation artisanale traditionnelle de l'or ; 665 permis de recherche minière (BURKINA FASO, 2013, p. 33). Quant à l'exploitation aurifère proprement dite qui est pourtant restée limitée, le Burkina Faso voit depuis les années 2007 les activités de production se développer de façon importante sur son territoire.

À partir de 2005, quatre (4) grandes exploitations sont mises en chantier au niveau des mines de Taparko, Younga, Mana-Fobiri et Kalsaka. La première a commencé à produire à la fin 2007, tandis que les trois (3) autres ont démarré leur production au cours de 2008. L'ouverture de ces nouvelles mines est rapidement suivie par celles d'Inata puis d'Essakane, opérationnelles depuis mi-2010. Cette dernière, située au nord-est du pays à proximité du Niger, constitue la plus grande mine d'or du pays et l'un des investissements privés les plus importants (à hauteur

⁸ BURKINA FASO, *Loi n° 031-2003/AN portant code minier au Burkina Faso*, Ouagadougou, 8 Mai 2003, 41 p.

⁹ Pour les décrets d'application (Textes règlementaires allant de 2001 à 2011), se référer à : REN-LAC, Décembre 2014, pp. 19-20.

de 225 milliards de FCFA). Elle devrait permettre d'extraire 120 tonnes de métal jaune en dix ans (CNUCED et CCI, 2012, p. 61).

Longtemps vu comme un pays à vocation essentiellement agricole, le Burkina Faso se découvre de plus en plus des potentialités minières importantes. Il compte pour ainsi dire parmi les pays africains grands producteurs d'or. Au regard de cette situation et dans le souci de la bonne gouvernance dans le domaine de l'exploitation minière, il décide en 2008 d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE)¹⁰. L'ITIE-BF est mise en œuvre conformément aux dispositions des Décrets n°2008- 810/PRES/PM/MEF/MCE et n°2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008 portant respectivement création, attributions, composition, organisation et fonctionnement d'un Comité de supervision et d'un Comité de pilotage de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives au Burkina Faso (ITIE BURKINA, 2012, p. 8).

Malgré l'adhésion à cette « initiative de transparence » et malgré une activité minière intense, le secteur de l'industrie extractive burkinabé est confronté très tôt à une crise interne croissante. En effet, les Communautés des sites miniers s'érigent de plus en plus contre les sociétés minières, évoquant la faible contribution de ces dernières au développement local, mais aussi les effets/impacts négatifs de l'activité minière industrielle sur leur vie.

Ces mouvements d'humeur des populations ont conduit parfois à des actes violents contre les installations des sociétés minières avec une forte exigence de les prendre en compte dans l'exploitation des ressources minières. Elles réclament de l'emploi, de la formation professionnelle, des infrastructures communautaires et socio-économiques, des commandes auprès des fournisseurs locaux, etc. (ORCADE, 2018, p. 6). À travers ces manifestations, se perçoit un sentiment d'injustice dont la source remonte au Code minier de 2003, lequel, selon Y. Soutra, est taillé sur mesure en faveur des investisseurs. Par ailleurs, situant le contexte et montrant les insuffisances de cette ancienne législation minière, il précise que¹¹ :

En réalité, à l'époque, on ne s'attendait pas à un nombre important de gisements. À l'élaboration du code, les investisseurs ont avancé des arguments selon lesquels le tonnage ou la teneur de l'or est faible ; en conséquence, le code doit garantir qu'au bout de 5 ans l'investisseur puisse rentrer dans ses fonds. Quant aux retombées en faveur du pays, elles sont faibles. Faibles parce que l'État ne perçoit que 10% des recettes de l'or ; faibles aussi au regard des investissements insuffisants de la part des sociétés minières en termes d'infrastructures sociales dans les zones d'exploitations : petites réalisations d'écoles, de centres de santé et de formation au

¹⁰ Lancée en 2003 à Londres, l'ITIE vise une meilleure transparence par la publication des paiements des taxes et impôts des sociétés opérant dans le secteur minier et la divulgation par les entités gouvernementales des recettes provenant de ces sociétés. Elle veut favoriser une meilleure gestion des ressources dans les pays riches en pétrole, en gaz et en ressources minérales et vise à réduire le risque de détournement des fonds générés par l'exploitation des ressources de l'industrie extractive des pays. Ceci est réalisé à travers la coopération entre les gouvernements, les entreprises du secteur minier, les groupes de la société civile, les investisseurs et les organisations internationales.

¹¹ SOUTRA Yacouba, entretien du 05 mai 2015, Ouagadougou.

bénéfice des autochtones ou populations riveraines (donc une absence de véritable politique de développement des localités concernées). Il faut donc améliorer cet ancien code, cela profitera mieux à l'État et atténuer les tensions constatées sur les sites.

Du reste, sur le sujet, la plupart des analystes (à quelques exceptions près¹²) sont du même avis. C'est le cas notamment de L. M. Dabiré¹³, qui préfère toutefois relativiser ses propos :

Le code minier est le "poumon" de ce secteur minier. À tort ou à raison, ce texte législatif de 2003 est diversement apprécié. Les préoccupations des différentes parties y sont prises en compte même s'il peut comporter des insuffisances. Outil de régulation, l'esprit de cet ancien code était d'attirer les investisseurs ; en conséquence, des fiscalités comme les recettes de service ont été occultés. D'où sa relecture en 2010 par voie de décret pour intégrer ces nouvelles taxes. Il le fallait aussi afin d'y intégrer les préoccupations des populations environnantes qui subissent les effets des sociétés minières. Le code en relecture permettra de soulager les souffrances de ces communautés locales par des mesures concrètes prévues. Au plan environnemental aussi, n'y étaient pas bien intégrées les conséquences liées aux activités d'orpaillage. Dans le domaine fiscal, il s'agit de réduire les avantages des sociétés, d'augmenter la fiscalité minière, de revoir le régime des sanctions et la sécurisation des sites.

C'est dans ce contexte que sous la pression de la société civile (associations, syndicats, organismes non gouvernementaux), un processus de révision de la loi minière de 2003 est initié en 2013 ; lequel a abouti à l'adoption d'un nouveau code minier plus consensuel en 2015 sous le Conseil national de la Transition (CNT).

3. L'importance et l'évolution de la production aurifère au Burkina Faso

Le sous-secteur minier burkinabé est considéré comme l'un des plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest, en raison de ses performances au cours de la décennie 2000 qui ont permis au Burkina Faso de passer d'un pays à vocation agricole à un pays minier. Il dispose de potentialités minières aussi importantes que variées réparties sur l'ensemble du territoire, mais l'or y reste le minerai le plus exploité. Depuis 2008, l'or, dont la production a plus que doublé, est devenu le premier produit d'exportation du pays devant le coton.

3.1. Aperçu de la production communautaire

Le sous-sol de l'UEMOA recèle de grandes potentialités en ressources aurifères. En particulier, il renferme de nombreux gisements d'or et des réserves comptant parmi les plus importants au monde.

¹² Par exemple, ZONGO Christine (entretien du 05 mai 2015, Ouagadougou) soutient que la relecture du code de 2003 en défaveur des investisseurs, lesquels sont à l'origine du "boom minier", fera fuir ces derniers au regard de la cherté des facteurs de production au Burkina Faso.

¹³ DABIRÉ Leban Marc, entretien du 18 mai 2015, Ouagadougou.

Outre les productions relativement mineures de diamant en Côte d'Ivoire, de calcaire au Sénégal, ou encore de manganèse au Togo, les mines de l'UEMOA produisent et exportent de manière active quatre principales ressources : l'or, le pétrole, les phosphates et l'uranium.

Mais de toutes les ressources minières, l'or est celle qui a enregistré la plus forte progression de sa production durant les deux dernières décennies. En effet, la production globale d'or au sein de l'UEMOA est passée de 8 tonnes en 1990 à plus de 100 tonnes en 2012, soit une progression annuelle de plus de 90%. L'augmentation de la production aurifère dans l'espace communautaire s'est réalisée en trois temps : l'ouverture de la mine de Sadiola en 1997 au Mali, couplée à une réforme salvatrice du code minier malien en 2001 ; les importantes découvertes de gisements d'or au Burkina Faso, menant à l'ouverture des mines d'Inata, Kalsaka, Taparka-Boroum, Youga, Essakane, Mana, et Bissa, à partir de 2007 ; et le démarrage de la production dans les mines de Tongon, Angovia, et Bonikro en Côte d'Ivoire, en 2008 (BCEAO, 2015, p. 7).

Quant à la production d'or de la zone, elle est passée de 57,6 tonnes en 2007 à 95,7 tonnes en 2011, soit une augmentation de 66,1%. Sur la période 2007-2011, elle représente en moyenne 3,1% de la production mondiale évaluée à 2 400 tonnes. La tendance de cette production est déterminée jusqu'en 2007 par celle du Mali. À partir de 2008, la contribution relative de ce pays a régulièrement baissé au profit du Burkina et, dans une moindre mesure, de la Côte d'Ivoire (BCEAO, 2013, p. 15).

L'activité d'exploitation aurifère est pratiquée dans l'ensemble des États membres de l'UEMOA. Toutefois, les pays membres reconnus comme producteurs d'or au plan mondial comprennent le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal. L'extraction de l'or a pris une importance toute particulière au fil du temps, à tel point que les pays de l'Union se sont hissés au premier rang des producteurs d'or au plan mondial. Le Mali est le premier producteur d'or de l'Union et le troisième du continent africain après l'Afrique du Sud et le Ghana. Il est suivi du Burkina qui se classe au huitième rang en Afrique. Au cours des cinq dernières années (période 2007-2011), la production d'or de l'UEMOA est ressortie en moyenne à 73,8 tonnes, soit 15,4% de la production annuelle moyenne en Afrique, estimée à environ 480 tonnes. À l'échelle mondiale, elle représente 3,1% de la production évaluée à 2 400 tonnes, en moyenne par an (BCEAO, Février 2013, p. 14).

3.2. L'évolution quantitative de la production aurifère du pays

La production et l'exportation de l'or sont une activité qui existe au Burkina Faso depuis 1960. Cependant, la production est restée à des niveaux faibles jusqu'en 2007.

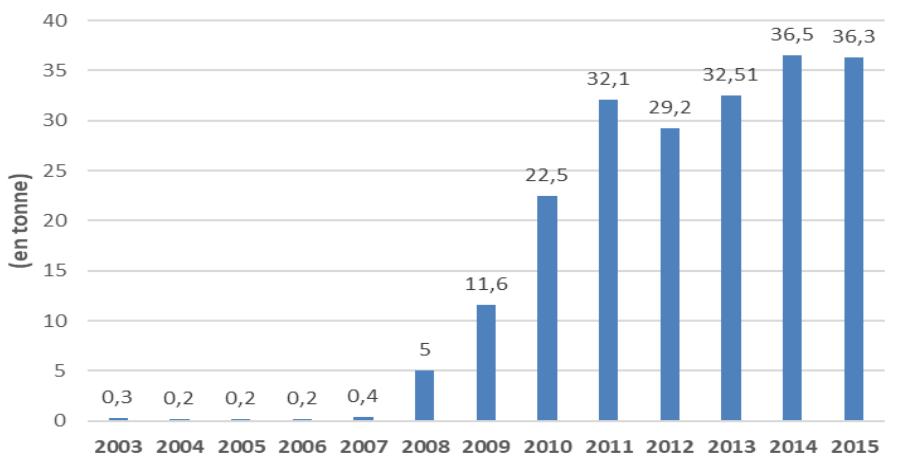
En effet, sur la période allant de 1985 à 2007, la quantité moyenne d'or produite et exportée par an dépasse à peine 2 tonnes (BURKINA FASO-CES, 2011, p. 7). Entre 1986 et 2004, à peu près seulement 30 tonnes d'or fin sont produites dont 49,17% provenant de l'industrie et 50,83% de l'exploitation artisanale. Depuis 2001 et jusqu'en 2007, l'exploitation artisanale représente la

seule source de production d'or du pays (BURKINA FASO, 2005, p. 64). Par conséquent, jusqu'en 2007 le secteur minier ne compte pas parmi les secteurs les plus importants de l'économie du Burkina Faso.

La situation connaît un changement avec le développement et l'exploitation de plusieurs mines d'or. Comme le montre la figure ci-dessous (fig. n°5), c'est à partir de l'année 2008 que la production fait un bond sans précédent. De 0,4 tonne en 2007 la production atteint 5 tonnes en 2008 soit plus de douze (12) fois la quantité précédente, traduisant la réalité du « boom miner » au Burkina Faso. Cette croissance des quantités produites se maintient de façon soutenue durant les années suivantes, et dès 2011, avec 32,18 tonnes d'or, atteint un niveau de production historique jamais réalisé, faisant du pays le 4ème producteur africain.

L'importante évolution de ladite production, de 2008 au milieu de la décennie 2010, est mise en évidence par la figure suivante :

Figure 5 : Évolution de la production industrielle d'or du Burkina Faso (de 2000 à 2015)



Source : Histogramme construit à partir des données de la Direction générale des Mines et de la Géologie (DGMG) ou de la Chambre des Mines du Burkina (CMB).

La mise en exploitation des mines industrielles a entraîné une augmentation exponentielle de la production aurifère. La production industrielle a débuté en octobre 2007 avec SOMITA. Par la suite, trois mines industrielles sont entrées en production en 2008 (Burkina mining Company, SEMAFO-BF et Kalsaka mining), deux en 2010 (SMB SA et Essakane SA), une en 2011 (Stremco SA) et une en 2012 à savoir Bissa Gold (Cf. Tableau III suivant).

Il est à remarquer que la croissance très rapide de l'investissement dans le secteur minier s'explique essentiellement par la forte montée des cours de l'or depuis 2005. Celle-ci est notamment tirée par une demande mondiale en forte hausse, par le tarissement de la production dans certains pays producteurs et par l'augmentation progressive du coût de production de l'or (CNUCED et CCI, 2012, p. 62).

Ainsi, la production d'or s'accroît très fortement depuis 2007, passant de moins d'une tonne à 22,5 tonnes en 2010, 32,1 tonnes en 2011 puis à plus de 36 tonnes aux années 2014 et 2015¹⁴. Le tableau suivant illustre bien l'évolution des quantités de production des différents sites miniers qui, par augmentation de leur nombre et leurs énormes investissements, ont joué favorablement sur l'accroissement de la production aurifère du pays.

Tableau III : Évolution de la production aurifère par gisement de 2007 à 2014 (en tonne)

Mines	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taparko (SOMITA)	0, 36	1, 00	3, 04	3, 94	4, 09	3, 91	3, 35	3, 60
Youga (BMC)	-	1, 37	1, 93	2, 57	2, 73	2, 81	2, 79	2, 46
Mana (SEMAFO-BF)	-	2, 31	4, 74	5, 62	5, 85	5, 30	5, 01	7, 53
Kalsaka (Kalsaka Mining)	-	0, 30	1, 88	2, 54	2, 44	1, 84	1, 43	0, 99
Inata (SMB-SA)		-	-	4, 28	5, 05	4, 34	3, 58	2, 76
Essakane (Essakane SA)	-	-	-	3, 50	11, 91	10, 84	8, 42	10, 67
Bissa (Bissa Gold SA)	-	-	-	-	-	-	7, 90	8, 06
Pinsapo Gold SA	-	-	-	-	-	0, 10	-	-
Guiro (STREMCO SA)	-	-	-	-	0, 03	0, 02	-	-
Total Production industrielle or	-	5, 03	11, 61	22, 47	32, 13	29, 19	32, 52	36, 09
Production artisanale or	0, 36	0, 44	0, 53	0, 59	0, 46	0, 97	0, 46	-
Production totale d'or	0, 36	5, 48	12, 14	23, 07	32, 60	30, 16	32, 9	36,5

Source : DGMG (données informatiques de 2007 à 2013) ; ITIE BURKINA, 2016, p. 61 (données de 2014).

À la lecture du tableau, l'on convient que, pendant la période concernée, la production aurifère provient essentiellement des sept mines industrielles que

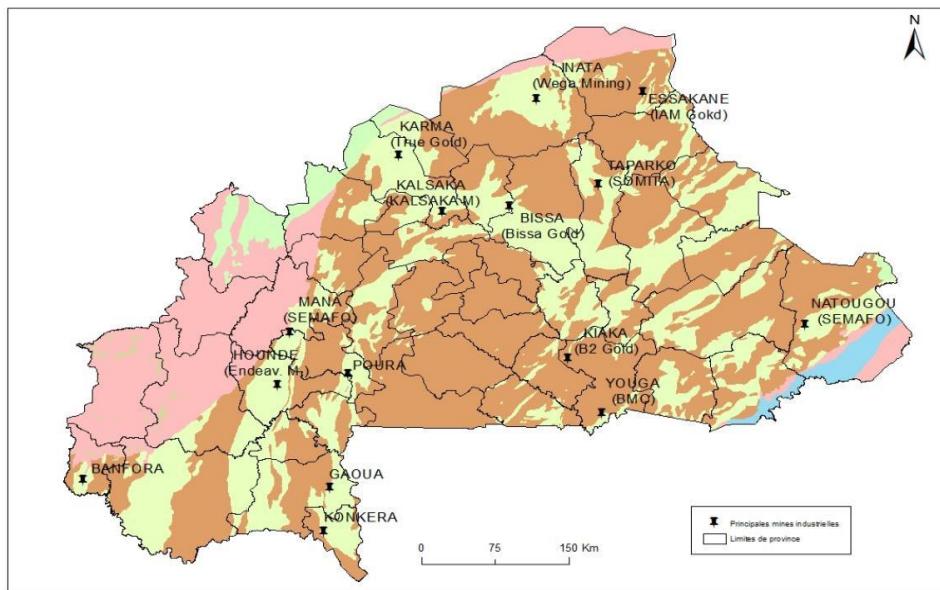
¹⁴ Données informatiques de la DGMG et de la CMB.

compte le pays. Le reste est marginal et provient des mines à petite échelle (exploitation traditionnelle et semi-mécanisée).

Une analyse séquentielle de l'évolution à la hausse de cette production aurifère montre que celle-ci est due, à partir de 2008, à l'ouverture de trois mines industrielles (Youga, Mana et Kalsaka) en plus du gisement de Taparko déjà opérationnel. L'évolution est par la suite amplifiée grâce notamment à l'entrée en production en 2010 des deux autres sociétés, Essakane SA-Essakane et SMB-Inata (ITIE BURKINA, 2013, p. 17), lesquelles respectivement contribuent à hauteur d'environ 7,8 tonnes et 16,9 tonnes dans la production totale du pays pour 2010 et 2011. Malgré le ralentissement du rendement de plusieurs sites, l'année 2013 renoue avec une augmentation de la production d'or qui passe de 30,1 tonnes en 2012 à 32,9 tonnes en 2013, en raison de l'entrée en production de la mine Bissa, exploitée par Nord Gold (ITIE BURKINA, 2016, p. 60).

3.3. Les sociétés minières et les gisements aurifères

Carte 1 : Les principales sociétés et exploitations aurifères au Burkina Faso en 2015



NB : données fournies par la DGMG et la CMB, 2016.

Les acteurs opérateurs qui ont investi dans le secteur minier au Burkina Faso sont assez nombreux. Jusqu'en 2015-2016, on y compte près d'une dizaine d'entreprises minières aurifères, dont les activités industrielles sont réparties sur l'ensemble du territoire. La carte ci-contre permet de répertorier les principales sociétés en question, mais aussi de localiser leurs principaux sites d'exploitations, lesquels se sont davantage diversifiés par la suite.

La production industrielle de l'or du pays entre 2007 et 2015 est dominée par sept principales¹⁵ entreprises opérant dans différentes zones de production.

Il s'agit avant tout de la Société Minière de Taparko (SOMITA) dont les actionnaires sont High River Gold (90%) et l'État du Burkina Faso (10%). Elle exploite la mine d'or de Taparko-Bouroum qui est située dans la province de Namentenga, approximativement à 200 km au nord-est de Ouagadougou. Le début de la production commerciale est déclaré le 1^{er} octobre 2007. La mise en marche de la mine marque la renaissance d'une industrie moderne d'extraction de l'or dans le pays. C'est la première mine d'or commerciale en fonctionnement depuis la fermeture en 1999 de la mine de Poura, jadis gérée par l'État burkinabé.

En deuxième position se trouve Burkina Mining Company (BMC) qui a pour actionnaires Cayman Burkina Mines LTD (90%) et l'État du Burkina Faso (10%). La société relève du grand groupe Etruscan Resources, une compagnie d'exploitation minière canadienne qui explore de l'or et des diamants en Afrique et ayant acquis des positions stratégiques de terres dans trois ceintures importantes de pierre verte du Burkina Faso : la ceinture d'or de Youga, celle de Banfora ainsi que celle de Boromo. La mine d'or de Youga gérée par BMC est localisée dans la province de Boulgou, à environ 4 km au nord de la frontière ghanéenne et à 180 km au sud-est de Ouagadougou. Elle commence sa production en février 2008.

La société Kalsaka Mining occupe le troisième rang. Elle compte trois actionnaires, la société britannique Cluff Mining West Africa (78%), Investissement Moto Agricole Réalisation Burkina (IMAR-B) avec une part de 12% et l'État du Burkina Faso (10%) ; et a démarré ses activités en octobre 2008 après un permis acquis en 2004. Ce permis d'exploitation, d'une superficie de 25 km², se localise dans la province du Yatenga (Région du nord) près du village de Kalsaka à 160 km au nord-est de Ouagadougou et à environ 35 km au sud de Séguénéga. Au total, de 2006 à 2012 18 tonnes d'or sont extraites du site qui constitue l'une des premières et principales mines industrielles du pays (ITIE BURKINA, 2011, pp. 14-15).

À la suite, l'on retrouve la Société d'Exploitation minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO). Comme actionnaires, elle compte SEMAFO Limited (89,6%), l'État du Burkina Faso (10%) et Autres personnes physiques (0,4%). La SEMAFO est une société minière canadienne qui exerce ses activités de production et d'exploration minières en Afrique de l'Ouest. C'est en 1996 que des permis d'exploration sont accordés à la Société Mana Mineral SA par le Gouvernement du Burkina Faso. La production débute en avril 2008. Les zones d'exploitation sont Mana, Wona et Fobiri dans les Balé et la Boucle du Mouhoun (ITIE BURKINA, 2011, p. 15.).

Parmi les sept grandes sociétés en question, figure Essakane SA. La mine d'Essakane, qui est détenue à 90% par IAMGold Corporation et 10% par l'État du Burkina Faso, est située dans la partie Nord-Est du pays. Elle chevauche la frontière entre les provinces de l'Oudalan et du Séno dans la Région du Sahel du

¹⁵ À celles-là, il faut également ajouter les petites entreprises, à l'image de STREMCO SA qui gère la petite mine de Guiro dans la province du Seno au Nord du pays.

Burkina Faso, et se trouve à environ 310 km au nord-est de la capitale. Elle est située à 42 km à l'est de la grande ville la plus proche, Gorom-Gorom qui est la capitale provinciale de l'Oudalan.

L'avant dernière place revient à la société Bissa Gold SA. Celle-ci est détenue à 90% par la société russe NordGold, les 10% revenant à l'État burkinabé. La mine d'or de Bissa-Bouly qu'elle exploite est située approximativement à 100 km au nord de Ouagadougou, dans la commune de Sabcé (province de Bam). Les travaux de construction débutent à la fin de 2011 et la production a commencé en janvier 2013.

L'on y enregistre enfin la Société des mines de Bélahouro (SMB SA) créée en 2007. Le capital de l'entreprise est détenu à 90% par le groupe anglais Avocet Mining et à 10% par l'État burkinabé. La mine d'or d'Inata qu'elle exploite au Nord-Est du pays (Soum) est inaugurée en avril 2010. Le premier lingot d'or est coulé le 20 décembre 2009, suite aux travaux débutés en décembre 2008 et aux opérations de traitement en décembre 2009¹⁶.

Conclusion

La forte hausse des prix de l'or constatée depuis la décennie 2000 a contribué à faire du Burkina Faso un territoire attractif pour les sociétés minières œuvrant dans le sous-secteur minier. Cela s'est traduit par une forte hausse des investissements, contribuant à une augmentation sans précédent du poids des activités aurifères au sein de l'économie du pays. Par conséquent, celles-ci sont à prendre en compte dans la dynamique de développement du pays.

Toutefois, pour tirer pleinement profit des potentialités de ce sous-secteur et maximiser son impact sur l'économie, il y'a lieu de favoriser des interrelations importantes avec d'autres secteurs d'activités économiques. Il s'agit de mettre en place une stratégie appropriée de développement global, qui devrait aller au-delà des politiques actuelles basées principalement sur l'attrait des capitaux privés extérieurs, en prenant en compte d'autres aspects fondamentaux, notamment l'organisation des différents acteurs locaux du secteur, la transformation de la production¹⁷, la promotion de l'emploi et la création de capacités locales autonomes pour prendre le relais des compagnies minières étrangères.

SOURCE ET BIBLIOGRAPHIE

1. Les informateurs

Nº	Nom	Prénom (s)	Âge	Sexe	Fonction ou statut	Lieu et date de l'enquête
1	BELEM	Lassané			Directeur régional de FASO COTON	Ouagadougou, le 05/05/2015 au Bureau

¹⁶ Données informatiques de la DGMG.

¹⁷ Selon OUATTARA Mamadou (entretien du 22 mai 2015, Ouagadougou), le pays aurait gagné davantage en devises si ses principaux produits d'exportation (or, coton, bétail) avaient subi au préalable une transformation.

						FASO COTON
2	DABIRÉ	Leban Marc	-	M	Juriste à la Direction générale de la production minière (DGPM)- Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie	Ouagadougou, le 18/05/2015 à la DGPM
3	OUATTARA	Mamadou		M	Chef de service chargé de la promotion des échanges commerciaux. Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)	Ouagadougou, le 22/05/2015 à la CCI-BF
4	SOUTRA	Yacouba	-	M	Géologue au Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)	Ouagadougou, le 05/05/2015 au BUMIGEB
5	ZONGO	Christine	-	F	Responsable de l'Administration et des Finances de la Chambre des Mines du Burkina (CMB)	Ouagadougou, le 05/05/2015 dans la salle de conférence de la CMB

2. La bibliographie

BCEAO, Février 2013, *Étude monographique sur le secteur de l'or dans l'UEMOA*, Dakar, Direction générale des Études économiques et de la Monnaie, 37 p.

BURKINA FASO, Novembre 2005, *Étude sur les créneaux porteurs au Burkina Faso*, Ouagadougou, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Jeunesse - PNUD/BIT, 226 p.

BURKINA FASO, Novembre 2011, *Contribution de l'élevage à l'économie et à la lutte contre la pauvreté, les déterminants de son développement*, Ouagadougou, Ministère des Ressources animales (MRA) - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 76 p.

BURKINA FASO, Décembre 2012, *Rapport national de mise en œuvre du programme d'action d'Almaty (2003 – 2012)*, Ouagadougou, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat - Ministère de l'Économie et des Finances, 37 p.

BURKINA FASO, Mai 2013, *Politique sectorielle des mines 2014-2025*, Ouagadougou, Ministère des Mines et de l'Énergie, 56 p.

BURKINA FASO, Juillet 2013, *La place des ressources minières dans l'économie du Burkina Faso*, Ouagadougou, Ministère de l'Économie et des Finances - Comité national de Politique économique (C.N.P.E), 18 p.

BURKINA FASO, Juin 2014, *Annuaire statistique 2012 du Ministère des Mines et de l'Énergie*, Ouagadougou, Ministère des Mines et de l'Énergie, Direction générale des Études et des Statistiques sectorielles (DGESS), 56 p.

BURKINA FASO, Février 2017, *Annuaire statistique 2015 du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières*, Ouagadougou, Ministère de L'Énergie, des Mines et des Carrières- Direction générale des Études et des Statistiques sectorielles.

BURKINA FASO, *Loi n° 031-2003/AN portant code minier au Burkina Faso*, Ouagadougou, 08 Mai 2003, 41 p.

BURKINA FASO-CES, Décembre 2011, *Rapport public 2011 sur l'expansion du secteur minier et développement durable au Burkina Faso : cas de l'exploitation aurifère*, Ouagadougou, Conseil économique et social, 66 p.

CNUCED et CCI, 2012, *Guide de l'investissement au Burkina Faso : opportunités et conditions*, New York et Genève, Nations Unies, 100 p.

DGMG, *données informatiques de 2007 à 2013*.

INSD, 2016, *Annuaire du commerce extérieur 2015*, Ouagadougou, INSD/DSSE/SSEC, 147 p.

ITC, 2011, *Burkina Faso, perspectives des entreprises : série de l'ITC sur les mesures non tarifaires*, Genève, ITC, 74 p.

ITIE BURKINA FASO, Mars 2011, *Rapport sur les procédures convenues relatives aux recettes minières perçues par l'État pour les années 2008 et 2009*, Ouagadougou, Ministère de l'Économie et des Finances, 55 p.

ITIE BURKINA, Juillet 2012, *Rapport de conciliation des paiements des sociétés minières à l'État et des recettes perçues par l'État des dites sociétés pour l'exercice 2010*, par le Conciliateur indépendant Moore Stephens LLP, Londres, 46 p.

ITIE BURKINA, Décembre 2013, *Rapport de conciliation des paiements des sociétés minières à l'État et des recettes perçues par l'État des dites sociétés pour l'exercice 2011*, par le Conciliateur indépendant Moore Stephens LLP, Londres, 82 p.

ITIE BURKINA, Décembre 2014, *Rapport de conciliation des paiements des sociétés minières à l'État et des recettes perçues par l'État des dites sociétés pour l'exercice 2012*, par le Conciliateur indépendant Moore Stephens LLP, Londres, 173 p.

ITIE BURKINA, Mars 2016, *Rapport ITIE 2013*, par le Conciliateur indépendant Moore Stephens LLP, Londres, 168 p.

INSD, *Évolution des importations et des exportations de 1961 à 2012* (Données informatiques).

INSD, *Évolution des principaux produits exportés de 1999 à 2011* (Données informatiques).

INSD, Juin 2016, *Annuaire du commerce extérieur 2015*, Ouagadougou, INSD/DSSE/SSEC, 147 p.

Windlassida Roberto SAVADOGO / L'influence stratégique de l'exploitation aurifère dans l'essor commercial du Burkina Faso, 1996-2015 / Revue *Échanges*, n°25, décembre 2025

ORCADE, 2018, *État des lieux de la mise en œuvre du nouveau code minier du Burkina Faso*, Ouagadougou, ORCADE - OXFAM, 53 p.

REN-LAC, Décembre 2014, *Rapport de l'étude sur « les perceptions et présomptions de la corruption dans le secteur minier au Burkina Faso »*, Ouagadougou (collection REN-LAC), 115 p.